

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Blanchiment-de-l-argent-sale-et-mondialisation-financiere>

Blanchiment de l'argent sale et mondialisation financière

- Empire et Résistance -

Date de mise en ligne : jeudi 10 octobre 2002

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par François Chesnais

[Attac Info](#), Décembre 1998. Dernière mise à jour 30 octobre 1999

L'objet de cette contribution est de présenter quelques pistes de recherche sur la manière dont les mécanismes constitutifs de la mondialisation financière facilitent, par leur nature même, la pénétration dans le système financier de capitaux résultant du commerce de la drogue [1].

Il existe des concomitances et des parallélismes, dans le temps comme dans l'espace géopolitique, entre la mise en place d'une partie des mécanismes et des institutions de la mondialisation financière et le recours à des modes toujours plus raffinés de blanchiment des capitaux qui naissent de la production et la commercialisation de la drogue [2]. Certaines plaques tournantes du blanchiment de l'argent sale se forment, dès la fin des années 1960, dans les paradis fiscaux et les places financières "offshore". Or, ceux-ci servent, à la même époque, de base à l'expansion géographique du marché des eurodollars, hors de portée des banques centrales. Similairement, la croissance accélérée de la masse des "narco-dollars", au cours des années 1985-1995, est contemporaine de la déréglementation, de la libéralisation et de la mondialisation financières. Le blanchiment de l'argent sale exploite pas à pas les nombreuses possibilités nouvelles qui permettent une valorisation purement financière des capitaux, hors de toute activité de production de biens et de services.

Une définition succincte de la mondialisation financière

Le terme "mondialisation financière" désigne les interconnexions entre les systèmes bancaires et les marchés financiers nationaux, qui sont nés de la libéralisation et de la déréglementation financières et qui ont conduit à l'émergence d'un espace financier mondial. Celui-ci est de plus en plus unifié, mais reste fortement hiérarchisé. Beaucoup de ses mécanismes ont réduit à très peu de chose l'autonomie en matière financière et en politique macroéconomique de l'écrasante majorité des pays. Mais formellement il reste fondé sur des systèmes financiers nationaux "souverains". Les États-Unis sont au coeur des relations systémiques qui structurent le système, dont ils sont parmi les grands pays industriels, le principal bénéficiaire, suivi du Royaume-Uni. La rupture radicale du régime de réglementation des opérations financières et de contrôle des mouvements de capitaux en vigueur dans certains pays depuis la crise de 1929 et dans d'autres depuis la Seconde guerre mondiale a ainsi conduit à un espace financier mondial, qui est de plus en plus homogène du point de vue des possibilités qu'il offre pour la mise en valeur de capitaux qui conserve des degrés élevés de liquidité, tout en restant par d'autres aspects soumis à des règles relevant de la juridiction "souveraine" des États. C'est ce double caractère, parfaitement voulu, qui ouvre au blanchiment des capitaux tant de possibilités.

Classiquement les auteurs distinguent trois éléments constitutifs dans la mise en place de la mondialisation financière : la déréglementation ou libéralisation monétaire et financière, le décloisonnement des marchés financiers nationaux et la désintermédiation (les trois "D" mis en valeur en particulier par Henri Bourguinat [3]). De fait, il existe une interaction et un enchevêtrement profond entre les trois processus. La mondialisation financière renvoie autant au "décloisonnement" interne entre différentes fonctions financières et des différents types de marchés (marchés des changes, des crédits, des actions et obligations), qu'à l'interpénétration externe des marchés monétaires et financiers nationaux et leur intégration dans des marchés mondialisés, auxquels, dans le cas de la majorité des pays ils deviennent subordonnés.

Les instruments du décloisonnement externe sont multiples : la libéralisation des flux de change, l'ouverture du marché des obligations publiques et privées (titrisation) aux opérateurs étrangers, l'ouverture des marchés de titres de propriété du capital (les actions) aux entreprises étrangères, etc. Le décloisonnement a ouvert la voie à une déspecialisation progressive des banques, les "interconnexions" entre pays et segments du marché étant, au nom de la concurrence et de la liberté d'entreprise, assurées de façon croissante par d'autres institutions financières que

les banques. La "désintermédiation" fait partie de ce processus de déspecialisation et d'accès aux marchés de nouveaux acteurs. Au sens le plus large du terme, c'est "le processus suivant lequel les utilisateurs de services financiers satisfont leurs besoins en dehors des institutions et des réseaux traditionnels" [4]. On verra plus loin la portée de ces deux processus pour le blanchiment. On notera enfin que l'intégration financière internationale a été marquée aussi, par la création de nombreuses formes nouvelles de placement de liquidités financières (ce qu'on nomme les nouveaux "produits financiers"), à mesure que la levée des règlements et contrôles nationaux antérieurs ait ouvert la voie aux "innovations financières". Étant donné ses fondements la mondialisation financière s'est traduite par un formidable accroissement du volume des transactions financières.

Le volume comparé des transactions de la finance et de la drogue

Le volume des transactions liées à la production et la commercialisation de la drogue a fait l'objet de beaucoup de discussions. Les estimations vont de 100 à 500 milliards de dollars annuellement pour la première partie des années 1990. Une estimation de 1000 milliards a récemment été faite qui ne paraît pas irréaliste [5]. Un montant correspondant à 100 milliards serait recyclé en Europe même. C'est à la fois beaucoup, mais aussi assez peu au regard du volume des transactions financières, ce qui facilite considérablement la dissimulation des opérations de blanchiment. Par exemple, l'encours mondial d'obligations internationales atteignait 3542 milliards fin 1997, tandis que l'actif cumulé des fonds de pension, des fonds collectifs de placement (Mutual Funds et SICAV) et des sociétés d'assurance des pays du G7 plus la Suisse dépassait les 21000 milliards de dollars, dont plus de 11000 milliards pour les Etats-Unis à eux seuls.

Les marchés des changes sont le compartiment du marché financier global qui a enregistré la plus forte croissance, puisqu'au cours de la décennie 1980, le volume des transactions a été multiplié par 10. Actuellement le volume quotidien des opérations sur ces marchés atteint 1550 milliards de dollars en période normale. C'est dire la difficulté qu'il y a, une fois que de l'argent sale a réussi à pénétrer le système financier mondial à un point quelconque, à identifier les flux qui correspondent à sa mise en valeur et à son rapatriement éventuel. La fonction principale des marchés des changes est supposée être de faciliter le règlement des échanges commerciaux. Or, il a été estimé (lors de la dernière enquête réalisée en 1992 par la Banque des règlements internationaux) que le montant des transactions liées aux échanges de marchandises représentaient à peine 3% du montant des transactions quotidiennes sur les marchés des changes. Sur d'autres segments du marché, le volume des transactions reflète pour une bonne part l'ampleur prise par les chaînes d'opérations longues et imbriquées et par la pyramide complexe et fragile des créances et des dettes, notamment d'opérations de couverture sur des marchés à terme, qui lient les principaux opérateurs, (banques, fonds de pension et d'investissement, maisons de courtage spécialisées). Même les spécialistes sont surpris à l'occasion des crises financières comme celles qui ont ravagé l'Asie en 1997-98, par l'ampleur de ces transactions, ainsi que la difficulté des les tracer et de les estimer. Les pratiques tolérées depuis la déréglementation, telles que les opérations " hors bilan " des banques par exemple, ont rendu le contrôle et même la mesure des transactions financières très difficile.

En ce qui concerne enfin la localisation géographique des places qui structurent les marchés mondialisés, on notera que l'une des caractéristiques de la mondialisation financière est de mettre en prise directe les plus prestigieuses places financières, anciennes ou plus récentes – la City de Londres ; Zurich et Genève ; New York, Chicago et Los Angeles ; Francfort ; Tokyo et Singapour – et les sites plus nouveaux et plus louches, à savoir les paradis fiscaux et les places financières utilisées en "off shore" par les grandes banques et les grandes entreprises pour leurs opérations de "zone grise". Le terme place financière " off shore " est sciemment utilisé. Nous n'avons pas affaire à des institutions qui viendraient en rupture avec la mondialisation financière, mais à des places dont le rôle dans la division du travail a été conçue avec la bénédiction et souvent la participation active des grandes banques et parfois même des Banques Centrales des pays du G7, en premier lieu le Royaume-Uni et les Etats-Unis [6]. Or ces places financières – Bahreïn ; mais surtout les différents États des Antilles ex-britanniques ou ex-hollandais, les Bahamas, les Bermudes, les îles Caïman ; ainsi que Hongkong en Extrême Orient, et les îles au large du Royaume-Uni (Jersey, Guernesey, l'île de Man, etc.) sont précisément celles où les activités illicites produisant de l'argent sale

pénètrent, pour exploiter toutes les possibilités qu'elles offrent pour le "blanchiment" et "l'essorage" de leurs capitaux.

Un contexte mondial commun de libéralisation et de valorisation rentière

Avant d'aborder de façon un peu plus technique l'analyse des liens entre le blanchiment et les mécanismes de la mondialisation financière, il n'est pas inutile de réfléchir un instant aux facteurs plus larges, qui ont pu donner à l'essor des marchés financiers d'un côté, et au commerce de la drogue de l'autre, des assises communes, de sorte que la formation de liens plus directs entre les deux phénomènes s'en trouve confortée.

L'époque de la mondialisation n'est pas seulement celle d'une interpénétration toujours plus étroite des économies nationales. C'est aussi, entre autres traits, celle d'une "financiarisation" accentuée de la mise en valeur des capitaux disponibles, (au sein desquels le capital de rente pèse d'un poids toujours plus lourd) ; celle d'une rentabilité des placements financiers qui est souvent supérieure à celle des activités de production ; celle de la montée du chômage et de la "société duale" dans les pays capitalistes avancés (Reich, 1993) ; enfin à l'échelle internationale celle de la marginalisation de pays et même de continents presque entiers du commerce mondial. La fin de la longue croissance des "trente glorieuses" et l'entrée de l'économie mondiale, à partir des années 1974-75, dans une conjoncture faite de récessions économiques relativement rapprochées entrecoupées de reprises très faibles, ont rendu la production et la vente de produits industriels ou agricoles, ou même de services non financiers, moins rémunératrice et plus aléatoire. Une offre rendue toujours plus performante par les changements technologiques nés de la micro électronique, s'est heurtée de façon toujours plus nette à l'obstacle d'une demande effective dont la croissance était d'autant moins forte, que les nouvelles technologies ont pour effet de réduire fortement la demande de travail dans les industries précédemment à forte emploi, mais aussi, s'agissant des nouveaux matériaux ou des biotechnologies de réduire ou même éliminer la demande pour de nombreuses matières premières industrielles traditionnelles. Face à cette situation, la réaction de certains agents économiques et groupes sociaux s'est faite dans le sens d'une fuite en avant dans la financiarisation de leurs placements de capitaux, alors que d'autres ont accru leur engagement dans des activités économiques illicites. On peut soutenir que la rationalité économique sous-jacente des uns et des autres n'est pas si éloignée qu'on ne pourrait le penser. Ainsi qu'en témoigne le large appui social dont la production et la vente de la cocaïne jouit en Colombie ou en Bolivie, celle-ci est une activité parfaitement rationnelle, voire un réflexe de survie (c'est le terme employé par un bon spécialiste [7]) de la part de groupes sociaux et de pays pauvres, dont les marchés d'exportation traditionnels se sont effondrés à partir des années 1970. [8]

A son tour, le fait que cette "offre" potentielle de produits à effets narcotiques, (dont les paysans et les mineurs des hauts plateaux andins ont su réguler l'usage social chez eux), rencontre une "demande" toujours plus grande du côté des pays riches paraît assez étroitement lié aux modalités de la mondialisation du capital, la place que la finance occupe, avec leur cortège de conséquences sociales et humaines. Ce sont très exactement les secteurs sociaux que les mécanismes de la précarisation et de la marginalisation liés à la libéralisation et à la mondialisation vouent au chômage permanent et enferment dans les ghettos des villes, qui fournissent au commerce de la drogue son marché "fordiste" [9]. Ce n'est nullement le fait du hasard que ce soient dans plusieurs des citadelles de la mondialisation financière – New York, Los Angeles, Londres) que le marché final de ce commerce criminel, aux conséquences de plus en plus mortelles est le plus "dynamique".

Système financier et circuits de blanchiment

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) créé lors de la réunion du G7 de l'Arche en 1989 a publié un rapport à large diffusion un an après sa formation [10]. A partir de 1991, lorsqu'il a pris une forme permanente, il a commencé la publication de courts rapports annuels, à diffusion plus restreinte. Leur examen permet de constater la prise de conscience des modifications apportées progressivement par la mondialisation financière aux techniques du blanchiment. Le rapport de 1991 considère encore que "les banques et autres institutions financières de dépôts sont

les principaux agents de transmission des fonds, à la fois dans les pays du Groupe et sur le plan international". A mesure qu'on avance dans le temps cette vision s'élargit et se complique. Il devient question, entre autres, de l'importance croissante prise par les institutions financières non bancaires, du rôle accru joué par des entreprises situées précédemment hors du secteur financier, mais qui y ont désormais un accès plus large, ou encore des facilités accrues dont bénéficie "l'empilage" du fait de la multiplication par toutes sortes de firmes de leurs filiales dans des places financières à l'étranger. En se décloisonnant et s'internationalisant le système financier a permis à l'argent sale de mieux se cacher, mieux se mouvoir et mieux se mettre en valeur, parfois loin de son lieu géographique et social de genèse.

Dans le rapport de 1991, où il précise les termes de référence de la mission qui lui a été assignée, le GAFI rappelle que classiquement le circuit de blanchiment d'argent sale a toujours été considéré comme comportant trois étapes : "celle où l'argent liquide pénètre dans le système financier national, formel ou informel ; celle où il est envoyé à l'étranger pour être intégré dans le système financier de pays refuges, peu ou non réglementés ; et celle où il est rapatrié sous forme de transferts pour des motifs en apparence valables". En fait, ainsi que l'examen des travaux du GAFI lui-même va le montrer, ces distinctions sont devenues un peu académiques. En particulier, avant même que ne débute la phase de la mondialisation financière proprement dite, l'extension prise par l'implantation à l'étranger de filiales d'entreprises, ainsi que la montée en puissance des places financières off shore, avaient déjà commencé à rendre les cloisons entre les deux premières étapes de moins en moins étanches.

La pénétration de l'argent sale dans le système financier

L'opération qui a toujours été la plus difficile, et qui le demeure encore au moins relativement, est celle de la pénétration dans le système financier des sommes à blanchir. Le système financier inclut selon le GAFI un secteur "formel", essentiellement les banques, et un secteur "informel". Le système financier cible peut être le système national d'origine, mais de plus en plus fréquemment il s'agit de systèmes situés à l'étranger. Ceux-ci sont choisis en fonction, soit de leur taille (par exemple celui des États-Unis) où le nombre des établissements étant par lui-même un facteur qui multiplie à la fois les possibilités de pénétration et de dissimulation des opérations [11] soit d'une législation laxiste (les paradis fiscaux) ou d'habitudes particulières de secret bancaire (la Suisse). Ceci vaut aussi bien pour les banques que pour le secteur financier informel.

En ce qui concerne les banques, la forme qui a dominé traditionnellement a été le dépôt d'espèces. L'opération requiert la complicité consciente d'une partie de certains membres du personnel, ou la capacité de convaincre l'établissement financier qu'un dépôt élevé en liquide ou l'achat d'un chèque de caisse sont légitimes. Le cas de la Bank of Credit and Commerce International, la célèbre BCCI, dont la fortune était construite sur la fraude mais aussi sur le blanchiment des narcodollars, mais aussi celui de plusieurs grandes banques américaines sont venus montrer que ce n'est pas là un cas d'école [12]. Dans le cas des systèmes bancaires des pays centraux deux pays sont particulièrement en cause, la Suisse et les États-Unis. Dans les paradis fiscaux et les places financières off shore, c'est un éventail important de banques respectables qui peuvent être impliquées par l'intermédiaire de leurs filiales. Les États qui ont créé un cadre juridique protecteur du secret financier ne font pas simplement "partie du système mondial des paiements sans aucune restriction", mais ils ont été des jalons importants de la mondialisation financière, même si l'avancée faite par celle-ci a tendu à diminuer leur rôle.

Le GAFI estime que depuis une dizaine d'années, de nombreux pays appartenant au Groupe, notamment les États-Unis, ont pris des mesures rendant le dépôt d'espèces en banque plus difficile dans les pays centraux. Les dépôts en liquide importants sont portés à l'attention des services de surveillance plus systématiquement, soit par un dispositif de déclaration automatique des dépôts d'espèces, soit par un système permettant ou rendant obligatoire la déclaration de opérations suspectes. Dans ces pays, le blanchiment suppose que les dépôts soient fractionnés en montants inférieurs au seuil fixé afin d'échapper à la déclaration : c'est ce qu'on nomme le "smurfing".

Avant que la libéralisation et la déréglementation financières n'augmentent les occasions de blanchiment dans les systèmes financiers centraux, les paradis fiscaux étaient le lieu privilégié pour le dépôt en banque, hors du pays d'origine, des produits financiers du commerce de la drogue. Dans la définition du GAFI, il s'agit de "pays où le système bancaire n'est pas suffisamment réglementé et où l'installation de sociétés " boîtes à lettres " est autorisée. On trouve par exemple de tels systèmes juridiques dans des petits pays souhaitant mettre en place une industrie de services financiers qui constituera une source complémentaire de revenus -la vente de licences bancaires peut représenter pour les autorités une source de revenus essentielle- et d'emplois pour la population" (GAFI, 1990). Dans le cas des paradis fiscaux, l'étape initiale du blanchiment a toujours exigé des filières de transports des fonds liquides, mais aussi sur place l'intervention d'intermédiaires [13]. Le cas de figure classique a longtemps été celui de l'avocat "spécialisé" agissant au nom de clients en s'abritant derrière le secret professionnel des mandataires. Les dépôts sont souvent faits au nom d'une société, l'identité des propriétaires véritables restant dissimulée. Ceux qui disposent de la signature pour la société ou qui reçoivent des paiements ne savent pas nécessairement, ni le nom des propriétaires, ni l'origine des fonds. Aujourd'hui, dans le cas du blanchiment aussi bien que des fraudes fiscales, l'instrument central est la société écran off shore, dont nous reparlerons plus loin.

Libéralisation, déréglementation et placement de l'argent sale

La lecture des rapports annuels du GAFI, au delà de leur caractère fort laconique, suggère que si des progrès considérables ont été faits dans le contrôle de la pénétration des fonds dans un certain nombre de pays mettant en oeuvre des mesures plus strictes, leurs effets ont été contrecarrés presque au même moment par la mondialisation financière. Le rapport approuvé par le Groupe en 1994, note que désormais "des trafiquants de drogue s'associent avec des professionnels de la finance, d'où des méthodes de blanchiment de plus en plus sophistiquées". Celles-ci ne concernent pas seulement la circulation et la mise en valeur de l'argent blanchi à l'intérieur de la sphère financière, mais aussi l'étape de la pénétration. La libéralisation des mouvements de capitaux, la multiplication des filiales à l'étranger et la déréglementation ont donné au dépôt de fonds à l'étranger un champ d'action élargi qui dépasse désormais de loin le cercle des États à paradis fiscaux. En 1995, le GAFI fait état du "recours de plus en plus fréquent aux banques de second plan et aux comptes ouverts ou non de sociétés extra territoriales. L'utilisation de bureaux de représentation de banques étrangères à des fins de blanchiment a également été constatée".

C'est également au niveau de ce qu'on nommait au départ le système financier "informel" ou "non officiel", que la libéralisation et la déréglementation financières ont permis un accroissement notable des circuits de pénétration offerts à la première étape du blanchiment. Dès 1993 le GAFI fait état de "la tendance à utiliser de plus en plus les institutions financières non bancaires pour injecter les produits d'activités criminelles dans le système financier (...). Les bureaux de change ; les casinos, les courtiers financiers, l'assurance vie et les mandats postaux sont autant de moyens mentionnés dans les affaires évoquées par des membres du Groupe". En 1995, la "tendance générale marquée à délaisser le secteur bancaire au profit des institutions financières non bancaires et des activités non financières", est soulignée de nouveau.

La plus ancienne et la plus banale des institutions non bancaires intervenant dans le blanchiment sont les bureaux de change, qui acceptent de l'argent en une devise et le convertissent en une autre devise. L'opération ne résout pas le problème de l'argent liquide, mais une première transformation a eu lieu, rendant la détection de l'origine des fonds déjà plus difficile. La libéralisation des changes, ensemble avec l'accroissement du tourisme de masse et les transactions internationales, a accru de façon sensible le nombre des bureaux de change et le montant des sommes qu'ils brassent, facilitant leur emploi pour le blanchiment. Les acheteurs de chèques contre espèces, qui assurent principalement ce service en dehors des heures d'ouverture des banques, peuvent aussi travailler en sens inverse : vendre des chèques à un prix avantageux contre des espèces. Leur personnel, qui travaille dans le cadre de contrats de travail précaires est souvent plus ouvert à la corruption que n'est celui des banques, secteur organisé et fortement syndicalisé dans beaucoup de pays. Aujourd'hui "les changeurs manuels jouent un rôle significatif au stade du placement. Des établissements modestes et officieux ont été utilisés pour transférer de grosses sommes d'argent"

La déréglementation et la libéralisation financières ont également permis à d'autres institutions financières non bancaires d'accroître le nombre et l'éventail de leurs opérations, de recevoir de l'argent et de le placer en subissant des contrôles bien moindre et en ayant une tradition de conscience professionnelle également moins enracinée. Les courtiers financiers auraient fait leur entrée dans ce marché comme dans bien d'autres. "Les preuves tangibles de blanchiment à travers les sociétés de bourse sont rares, mais l'on considère que ce fait tient plus à la difficulté à repérer les activités de blanchiment dans ce secteur qu'à leur éventuel caractère marginal", constate le rapport de 1995. Dans le secteur des assurances, les bons d'assurances à prime unique de toutes sortes constituent un moyen de blanchiment de plus en plus répandu.

Le blanchiment a toujours cherché à faire appel à des firmes non financières maniant des fonds liquides importants. Les sociétés travaillant dans le commerce de l'or et des bijoux non oeuvrés et les casinos ont été un point de mire surveillé par les services spécialisés. Le cercle de ces firmes s'est élargi. L'un des effets de la déréglementation et de la libéralisation, surtout dans les pays où la "révolution" néo-libérale a été poussée le plus loin, a été de soumettre le secteur financier précédemment assez réglementé et donc contrôlable, à "l'ouverture à la concurrence". Il est devenu alors possible pour des entreprises extérieures au secteur de procéder à des opérations financières en bénéficiant de marges de manoeuvre assez grandes. Lorsqu'il en est ainsi, note le GAFI, "toute entreprise peut, dans le cadre de ses activités principales, effectuer certaines opérations financières. L'offre de services de change par les agences de voyages en constitue un exemple. L'absence de mesures dans ce domaine constituerait dans le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux un vide qui pourrait être exploité par des criminels". Les mêmes remarques valent pour la "désintermédiation" financière, qui permet à certaines catégories d'entreprises non financières d'accéder directement aux marchés financiers et donc aux réseaux de circulation internationale de l'argent.

La circulation et la mise en valeur des capitaux blanchis à l'échelle mondiale

Une fois que l'argent sale a réussi à pénétrer à l'intérieur du système financier formel ou informel à un point quelconque d'un système désormais mondialisé, il lui est maintenant devenu évidemment extraordinairement aisé de se mouvoir à l'échelle internationale.

La mondialisation financière facilite tout d'abord "l'empilage", défini comme processus tendant "à scinder les produits illicites de leur origine en créant un système complexe d'empilage des transactions" (GAFI, 1990). Cet aspect a une dimension technique et une dimension juridique. La mondialisation financière autorise une exploitation maximum de possibilités offertes par les avancées technologiques dans le domaine des télécommunications. Les transferts télégraphiques d'abord, les transferts électroniques ensuite ont rendu la circulation internationale de fonds plus facile qu'à aucune époque antérieure, mais la déréglementation et la libéralisation financière en ont démultiplié les effets.

Mais la question ne relève pas simplement de la technologie. La mondialisation a aussi permis une expansion sans précédent des combinaisons les plus raffinées autorisées par le droit des sociétés anonymes, telles que la constitution ex-nihilo de "sociétés écran" ou l'utilisation aux mêmes fins de sociétés déjà déclarées. On mesure la gravité de cet aspect par ce que le GAFI est conduit à écrire dans son rapport le plus récent : "Compte tenu de la propension à utiliser des sociétés écrans dans les opérations de blanchiment de capitaux, le but est de veiller à ce que les propriétaires effectifs de ces entités soient identifiés et que les services opérationnels enquêtant sur des affaires de blanchiment aient accès à ce type d'information. Au fur et à mesure de la poursuite (des travaux du Groupe), l'importance de l'application du principe de transparence de la propriété à toutes les sociétés s'est trouvée confirmée, dans la mesure où non seulement les sociétés écrans, mais quasiment toutes les entités juridiques sont susceptibles d'être employées dans des dispositifs de blanchiment de capitaux". Il est évidemment totalement illusoire de penser que la lutte contre le blanchiment conduise à entamer sérieusement le secret des affaires, que tant d'entreprises et d'hommes politiques considère consubstantiels à la "liberté d'entreprendre".

Faire subir un "essorage" à l'argent blanchi est devenu un jeu d'enfant pour les spécialistes financiers. La mondialisation financière, enfin, a évidemment multiplié les possibilités de placement ou d'investissement des capitaux devenus "propres", soit dans le pays d'origine, soit ailleurs. On sait que les capitaux illicites ont une prédilection pour certaines grandes activités de services, en particulier le commerce de gros et de détail (en grandes surfaces aujourd'hui), ainsi que le tourisme et les loisirs, de même que pour l'immobilier où des montants très importants sont investis. Mais "l'association avec des professionnels de la finance" notée plus haut, en particulier les courtiers, les maisons de négoce de titres et les sociétés de bourse, laisse supposée que c'est à l'intérieur de la sphère financière, dans le cadre par exemple de grands fonds d'investissement (les Mutual Funds), qu'une fraction des produits du commerce de la drogue sont ensuite mis en valeur. La même chose est vraie, bien sûr, pour n'importe quelle masse de capital qui entend conserver la forme argent et se mettre en valeur en restant à l'intérieur de la sphère financière au plan des marchés mondialisés. Mais c'est précisément cette "respectabilité" que le blanchiment et l'essorage ont permis à l'argent sale d'acquérir.

Dans un travail documenté sur le sujet, Guilhem Fabre écrit : " Loin d'être une perversion du capitalisme, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent sale peuvent être envisagés comme le prolongement du règne libéral de la maximisation des profits, à l'heure de la mondialisation des échanges " [\[14\]](#). C'est évidemment ce qui ressort de l'ensemble des éléments qui viennent d'être présentés. La conclusion qui s'impose est évidente. Il ne peut pas y avoir de réponse au blanchiment à moins de porter atteinte au minimum - et dans des conditions vraiment efficaces - à deux des principaux mécanismes de la libéralisation financière, que sont le secret bancaire et le transfert de fonds d'un pays à un autre sans notification et justification de la transaction. C'est dans les pays du G7, de l'Union européenne plus la Suisse que cela doit être fait. La mise en oeuvre de ces deux mesures priveraient les places offshore d'une très grande partie de leur activité. Elles vivent dans le sillage des grandes places financières et bénéficie d'une division du travail, financier mais aussi criminel, dont les fondements et l'architecture se situent dans les pays du G7. C'est donc chez nous, au coeur du système que les mesures décisives devront être prises. Le seront-elles ?

Post-scriptum :

Notes :

[\[1\]](#) On s'appuie ici plus particulièrement, d'une part sur l'analyse de la mondialisation financière présentée dans le livre collectif, François Chesnais (coordinateur), La mondialisation financière, Éditions Syros, Collection Alternatives Économiques, Paris, 1996 et de l'autre sur les rapports annuels, succincts mais intéressants, produits par le Groupe d'Action Financière (GAFI), qui a été créé lors de la réunion du G7 de l'Arche en 1989 et auquel l'OCDE sert de Secrétariat depuis 1990. Le GAFI réunit des pays membres, aussi bien que non-membres de cette Organisation.

[\[2\]](#) Ce qui vaut pour cette activité criminelle est également pertinent pour les autres formes d'activités illicites (de nature criminelle, économique ou politique) exigeant le "blanchiment" des sommes qui leur sont liées.

[\[3\]](#) Voir H. Bourguinat, Finance internationale, Presses Universitaires de France, Paris, 1992.

[\[4\]](#) O. Bertrand et T. Noyelle, Ressources humaines et stratégies des entreprises : changement technique dans les banques et les assurances, OCDE, Paris, 1988.

[\[5\]](#) Voir Eric Leser, " Le recyclage de l'argent sale : une industrie planétaire et perfectionnée ", Le Monde, 21 août 1999.

[\[6\]](#) Voir sur ce point, G. Fabre, Les prospérités du crime : Trafic de stupéfiants, blanchiment et crises financières dans l'après guerre froide, Paris, Editions de l'Aube, 1999, page 75 et suivantes. L'auteur a rassemblé un ensemble de données sur ces places qui ne laissent aucune place au doute sur la " partage des taches " entre elles et les places " prestigieuses ".

[7] Voir M. Schiray , "Les filières stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques : Les stratégies de survie et le monde des criminalités", Futuribles, n° 185, mars 1994.

[8] Voir A. Labrousse et A. Wallon (coord.), La planète des drogues : Organisations criminelles, guerres et blanchiment, Le Seuil, Paris, 1994, ainsi que le rapport de Observatoire géopolitique des drogues, La drogue, le nouveau désordre mondial, Hachette (collection Pluriel, Interventions), Paris, 1993.

[9] C'est l'expression utilisée par B. Morel et F. Richel dans Le marché des drogues, Editions de l'Aube, la Tour d'Aigues, Vaucluse, 1994.

[10] Voir GAFI, La lutte contre le blanchiment des capitaux, La Documentation Française, Paris, 1990.

[11] Aux États-Unis, il est devenu obligatoire de déclarer tout dépôt d'argent liquide supérieur à 10,000 dollars (procédure du Currency Transaction Receipt), mais ce sont 7 millions de déclarations qu'il faudrait maintenant être en mesure de contrôler ! Un sénateur démocrate a donc introduit en 1989 une proposition de loi, rejetée en commission, tendant à démonétiser le dollar et lui substituer des billets avec des codes barres, (sur la législation américaine et les "loupés" du système financier. Sur le système américain, voir R.E. Powis, The Money Launderers, Probus Publishing Co, Chicago, 1992).

[12] Parmi les banques dont le siège ou des filiales ont fait l'objet de poursuites on trouve la First Bank of Boston (service centrale des transactions en devises), la Chase Manhattan, la Irving Trust, la Bank of America, ainsi que la firme Hutton, une importante société de courtage de Wall Street. Les employés directement impliqués ont été poursuivis pénalement, mais les banques elles-mêmes n'ont reçu que des amendes, minimales au regard des sommes dont elles ont assuré le blanchiment, mais nulle autre sanction. Dans le cas de la BCCI, il a fallu une banqueroute frauduleuse pour que cette banque, dont des dirigeants élevés avaient pourtant été arrêtés et jugés pour activité de blanchiment en 1988, fassent l'objet de poursuites et d'une liquidation judiciaire en 1991 (voir Le Monde du 30 juillet 1991 et les jours suivants). Les protections très élevées dont la BCCI jouissaient aux États-Unis et au Royaume Uni ont fait l'objet de plusieurs enquêtes passionnantes. On consultera les livres de N. Kochan et B. Whittington, Bankrupt : the BCCI Fraud, Victor Gollancz, Londres, 1991 et de J. Beaty, et S.C. Gwynne , The Outlaw Bank : a Wild Ride into the Secret World of BCCI, Random House, New-York, 1993.

[13] Voir par exemple le chapitre de J. Blum et A. Block " Le blanchiment de l'argent aux Antilles : Bahamas, Saint Maarten et îles Caïman ", dans le livre coordonné par A. Labrousse, et A. Wallon..

[14] G. Fabre, Les prospérités du crime, op. cit, page 69.